

Le 1er janvier 2013, un nouveau traité, signé le 2 mars 2012 par 25 chefs d'états et de gouvernements européens, doit entrer en vigueur. Avec la Confédération Européenne des Syndicats (CES), où siègent d'autres organisations syndicales françaises, nous sommes opposés à ce traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) au sein de l'Union économique et monétaire, autrement dénommé « pacte budgétaire ».

En effet, ce traité contraint les états à appliquer des politiques budgétaires ultra strictes, se traduisant par des diminutions des dépenses permanentes par la baisse des prestations sociales aux citoyens (sûrement !), et sans doute quelques hausses d'impôts passagères et marginales pour les plus riches (peut-être...). Alors que des politiques économiques coordonnées sont nécessaires permettant la relance économique et favorisant l'emploi et le développement des services publics.

Par ailleurs, ce traité préconise des mesures ayant un impact sur la fixation et l'indexation des salaires, les processus de négociation collective, les régimes de retraites, les services de santé et les prestations sociales que nous contestons car elles menacent les droits sociaux existants et entraveraient des perspectives de nouvelles conquêtes sociales, ce que les thuriféraires de ce traité se gardent bien de préciser !

C'est pourquoi la CGT lance une pétition à l'adresse des parlementaires français pour ne pas ratifier ce Traité et pour mettre en œuvre le contrat social proposé par l'ensemble des confédérations européennes réunies au sein de la CES. Signons la pétition : <http://www.cgt.fr/article39575.html>



## Branche Poste

### Les cadres ont parlé !

Dans un communiqué commun du 7 septembre, les organisations syndicales CGT, SUD, FO, CFDT, UNSA, CFTC ont demandé des mesures immédiates qui répondent aux attentes du personnel, l'ouverture de négociations loyales assorties des conditions indispensables à savoir la prolongation d'une vraie pause dans les réorganisations et le gel des suppressions d'emploi. Cet été, l'Union Fédérale des Cadres de la CGT-FAPT a organisé une consultation auprès des cadres de La Poste afin de connaître leurs attentes au travail (conditions de travail, salaires, rôle contributif etc...) et de les porter dans les futures négociations. C'est le 18 septembre, lors d'une conférence de presse, devant le siège de La Poste, que l'Union Fédérale des Cadres a restitué les premiers enseignements de cette consultation. *En savoir plus sur <http://www.cgt-fapt.fr/Cadres>*

### Rien ne change à La Poste

C'est par la presse que nous avons appris les mesures prises par JP Bailly à l'issue du rapport Kaspar. Cela montre encore une fois le peu de considération à l'égard des personnels.

Aux 10 000 recrutements annoncés sur 3 ans, en rajoutant les 5 000 de la semaine dernière, alors que 12 000 postiers quittent La Poste chaque année (soit moins 4217 emplois lors du 1<sup>er</sup> semestre 2012), sont loin des attentes et des besoins nécessaires pour améliorer les conditions de vie et de travail et pour le service public postal. La CGT réaffirme son exigence d'ouverture de véritables négociations sur 4 grands chantiers : Organisation-contenu, finalité et conditions de travail ; Emplois, droits et garanties des salariés ; Salaires, pouvoir d'achat, social d'entreprise ; La démocratie et le droit de revendiquer. La situation sociale et morale des salariés et des cadres ne s'améliorera que par l'intervention de tous.

## Branche Télécoms

### Evolution de l'Arcep : pour quels objectifs ?

Le Gouvernement français a lancé une mission chargée d'étudier les modalités de rapprochement de 2 instances de régulation que sont l'ARCEP et le CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel). Le 1<sup>er</sup> ministre s'interroge sur les modes de régulation des communications électroniques et de l'audiovisuel. Et cette initiative est l'occasion pour la CGT FAPT de rappeler ses propositions en la matière pour une appropriation publique des activités postales et de télécommunications au service d'un véritable service public de la communication.

La CGT réitère également son exigence d'un bilan public et contradictoire portant sur les années de déréglementation de ces secteurs d'activités ainsi qu'une remise à plat des directives européennes en la matière.

### A la CGT, la force est féminine !

Des années de lutte ont trouvé leur aboutissement le 30 août : plus de 60 millions de €uros vont devoir être reversés aux salariés cadres en CDI.

Il y a quelques années, trois militantes CGT, salariées cadres d'Orange Distribution, exigeaient que leurs primes variables soient incluses dans l'assiette de calcul de leurs indemnités de congés payés.

Elles se sont battues jusqu'à ce 30 août 2012, jour où la décision définitive tombe enfin et ordonne le paiement !

Maintenant la CGT exige de la direction la régularisation automatique de tous les cadres de France Télécom bénéficiant de primes régulières, sur les 5 dernières années.

Vous trouverez la requête sur le lien : [http://www.cgt-fapt.fr/IMG/pdf/Modele\\_requete\\_PV\\_et\\_ICP.pdf](http://www.cgt-fapt.fr/IMG/pdf/Modele_requete_PV_et_ICP.pdf)

**Bravo les filles !**



## Échos

### Besoin d'un vrai pôle financier public !

Le président de la République a annoncé la création d'une Banque publique d'investissement destinée à financer les petites et moyennes entreprises. Ce projet souffre de plusieurs défauts majeurs :

- L'absence de critères sociaux et environnementaux dont le développement de l'emploi stable et qualifié.
- La faible présence des salariés et des usagers dans les structures de prise de décisions.
- La priorité donnée aux marchés financiers.

Il est en fait urgent de mettre en place un Pôle financier public dont la Banque publique d'investissement serait une composante, de doubler le plafond du livret A et de créer un nouveau livret Emploi-Industrie permettant de mobiliser l'épargne pour le financement des projets industriels.

## Emploi

### Emploi d'avenir et effet d'aubaine ...

Les emplois d'avenir sont une mesure d'urgence qui devrait s'insérer dans une série de mesures plus ambitieuses tant pour les jeunes non qualifiés que pour les plus qualifiés.

Il est indispensable de faire mieux que ce qui s'est fait dans le passé en matière de contrats aidés.

Ceux-ci ont démontré leurs limites concernant l'accès durable dans l'emploi. Ces emplois doivent être réservés aux jeunes peu ou pas qualifiés et bâtis autour de trois conditions : l'accès à une formation qualifiante, un accompagnement et un suivi dans l'emploi par le service public de l'emploi et un tutorat sur le lieu de travail.

Le secteur marchand ne doit pas bénéficier de ces contrats où ils risquent de se substituer à des embauches qui auraient de toute façon eu lieu.

### Sortir de la panade

Si l'on ajoute toutes les catégories de chômeurs, dont ceux qui ne sont pas officiellement comptés, et les allocataires du RSA, la barre des 5 millions est hélas franchie.

Les jeunes de moins de 25 ans et les plus de 50 ans sont les premières victimes.

Licenciements, fin de CDD et de missions d'intérim, ruptures conventionnelles, sont les principales causes de cette hausse du chômage.

Il y aura toujours autant de chômage, de précarité et de pauvreté tant qu'il n'y aura pas une politique de l'emploi ambitieuse, dans l'industrie et les services.

C'est aussi en augmentant la part des richesses consacrée à la rémunération du travail (salaire net et sécurité sociale) que l'on retrouvera un cercle économique vertueux, à contrario du choix désastreux de la financiarisation.

## International

### Grèce : manif le 8 septembre

Plus de 12 000 manifestants dans la rue à Salonique pour protester contre les nouvelles mesures de rigueur réclamées à la Grèce par l'UE et le FMI. Ils dénonçaient l'intensification de la rigueur après plus de deux ans d'austérité, qui ont fait chuter le niveau de vie de 35%, exploser le chômage, et aggraver la récession qui en est à sa cinquième année. «*Non à l'abolition d'acquis centenaires*», «*le peuple grec n'en peut plus*», proclamaient les cortèges syndicaux, le personnel médical défilait contre les baisses de salaires et les coupes budgétaires.

Les syndicats du secteur privé espèrent faire barrage aux pressions de la troïka représentant les créanciers qui réclament plus de dérégulation du marché du travail.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site [www.cgt-fapt.fr](http://www.cgt-fapt.fr) espace Cadres

## Échos

### La hausse cachée ?

Un projet de loi prévoit d'instaurer des tarifications progressives pour le gaz et l'électricité.

Ceci pourrait être étendu à d'autres sources d'énergie (fioul, GPL, bois de chauffage) et à l'eau.

Pour la CGT, l'accès de tous à l'énergie doit être garanti, tout comme doit être préservée la tarification nationale et régulée.

La CGT partage la préoccupation d'alléger la facture pour les ménages modestes et l'objectif d'économiser l'énergie.

Mais il ne faut pas que ce dispositif soit l'occasion d'instaurer un prélèvement supplémentaire.

Il ne doit pas être l'accompagnement pour une augmentation générale des prix de l'énergie, d'autant plus que les entreprises du secteur dégagent des bénéfices substantiels.

## Salaires

### Pouvoir d'achat, la grande inquiétude !

Les Français sont de plus en plus inquiets pour leur pouvoir d'achat, selon un sondage Viavoice réalisé pour Les Échos et France Info publié le 30 août. 46% des français estiment que leur pouvoir d'achat va diminuer au cours des trois prochains mois, soit une progression de 10 points par rapport au sondage réalisé en mai dernier.

Et ils sont 34%, contre 20% en mai, à prévoir de dépenser moins pour l'habillement et l'alimentation au cours du trimestre qui vient.

Les postes de dépense les plus inquiétants sont l'alimentation (41%) et l'essence (40% des personnes interrogées), qui sont pourtant des dépenses contraintes.

En revanche, seuls 2% se préoccupent de leurs frais de téléphone, ordinateur ou internet et 5% du coût des transports en commun.

### Peillon se « paye » les enseignants !

Juste avant la rentrée scolaire, le Ministre de l'Éducation, Vincent Peillon, s'aperçoit que les enseignants sont mal payés, «*ce serait digne de les payer plus, si nous avions les moyens* » (sic) ! Un instituteur démarre à 1 700 € bruts mensuel, un professeur certifié à 1 790 € et un agrégé à 1 960 €. Ils font des heures supplémentaires car les effectifs ont fondu ces dernières années, ce qui leur permet d'augmenter quelque peu leurs salaires, mais ce n'est pas une solution !

Pour comble, le niveau d'embauche a été fixé au master (bac +5), depuis la fin des Instituts de Formation permettant un stage d'un an rémunéré avant de prendre leur poste. Pour la CGT, 1 700 € ce doit être le salaire d'embauche sans qualification, avec un Bac +5, la CGT revendique 3 400 € bruts à l'embauche, on en est loin !

## Égalité

### Les Pauvres !

Selon l'Observatoire des Inégalités, la progression de la part allouée aux dividendes, le développement de la finance et grâce à une politique fiscale accommodante, ont permis aux riches de creuser l'écart.

Les 1 500 français les mieux payés en 1995 gagnaient 25 fois plus que la moyenne des autres salariés. En 2007, ce ratio était de 60, avec des inégalités de patrimoine encore plus prononcées.

Le capitalisme patrimonial a favorisé les rémunérations hybrides, avec en plus d'un salaire fixe, le paiement de stock-options, d'actions... On peut comprendre que ces derniers «*treublent* » devant l'annonce d'une taxation à 75% au delà d'un million €. Pour ces malheureux salariés, il ne leur restera qu'environ 3000 € jour net d'impôt !